



www.agiragri.com

Mai / Juin 2017 # N°7

L'ÉDITO

Le sursaut "omnibus" de l'Union Européenne après le Brexit

Le pire n'est pas toujours certain. Le Brexit pourrait conduire à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Mais on pouvait craindre aussi une sortie de l'Autriche, des Pays-Bas et de la France. Le résultat des urnes dans les trois pays montre que la construction européenne est loin d'être enterrée.

Il n'empêche qu'il serait urgent de changer un certain nombre de choses pour passer d'un rejet en cas de referendum à une adhésion plus partagée. Rien de tel qu'une crise pour faire évoluer les idées. On pourra peut être remercier nos amis Anglais d'avoir utiliser l'UE comme victime expiatoire à leurs maux intérieurs. Si Theresa May a tant de difficultés pour assumer les conséquences de la rupture, c'est probablement parce que l'alternative nationale se révèle moins prometteuse qu'on ne le pensait en croissance du PIB et du pouvoir d'achat pour les Anglais. S'il n'y a plus d'ennemi extérieur européen, les ressentiments risquent de mettre en péril la cohésion nationale, bref, le "vivre ensemble" cher aux sociologues.

Une chose est sûre, cela bouge à Bruxelles. L'image n'est pas excitante car elle se nomme "omnibus". On aurait pu trouver mieux pour faire rêver! C'est la dénomination du train de modifications des 4 règlements européens à mi-parcours de la PAC. C'est une initiative de la Commission européenne de l'automne dernier. Le Parlement Européen vient aussi d'adopter à une large majorité des amendements intéressants qui pourraient permettre une plus grande sécurité des revenus agricoles. Certes, il est encore vrai aujourd'hui que même lorsque le Parlement dégage une majorité des deux tiers, le Conseil des chefs d'Etat peut passer outre grâce à ce qu'on nomme des "minorités de blocage". Il y a des progrès possibles pour que l'Union Européenne fonctionne comme une vraie démocratie!

Mais des pas sont franchis et pourraient permettre de rétablir l'exception agricole et admettre enfin que le marché laissé libre ne peut rétablir les déséquilibres. Le prix à payer est la disparition des exploitations qui viennent d'investir. Cela ne veut pas dire qu'il faille revenir aux méthodes anciennes du stockage excessif. Comme c'est le cas actuellement pour le marché des produits laitiers, il vaut mieux inciter à produire moins de lait que stocker de la poudre rapidement invendable. Des petits pas, certes, mais cela démontre que même l'Union Européenne n'est pas nécessairement sourde. Il n'y a pas que des voyageurs qui prennent l'avion ou le TGV. En desservant toutes les stations, les omnibus sont aussi très utiles à la cohésion sociale.

passer d'un rejet à une adhésion plus partagée

une plus grande sécurité des revenus agricoles

SAS AGIRAGRI 85 Boulevard de Charonne 75011 PARIS SIREN: 53530200400010 N° d'identification au RCS: Paris B 535 302 004 Directeur de Publication : Olivier AUGERAUD Comité de rédaction : Jean-Pierre BRUNE Julien FORGET Rédacteur: Lucien BOURGEOIS Réalisation: C.O.T.C Communication Crédits photos : Fotolia





baisse de l'ensemble de la production mondiale

les disponibilités françaises restent importantes

La Chine est désormais le premier client des vins AOP français

La récolte viticole de 2016 sera une des plus faibles de ces 30 dernières années avec 43,2 M hl. Le gel, la sécheresse, la grêle, toutes les causes se sont liguées et n'ont guère épargné de régions. C'est une baisse de 10 % par rapport à l'année dernière et de 6 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Contrairement à la situation du marché des céréales, la baisse concerne aussi l'ensemble de la production mondiale qui baisserait de 5 % sur un an à 259 M hl soit une des plus faibles productions depuis 20 ans. La baisse ne sera que de 2 % en Italie mais de 35 % en Argentine, 50 % au Brésil et 20 % au Chili.

Mais comme la récolte 2015 avait été bonne, les disponibilités françaises restent importantes. Les exportations sur pays tiers continuent à progresser de 3 % alors que les exportations vers l'Union Européenne diminuent de 6 %.

Les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 15 % et vers la Chine de 21 %. Depuis 2015, les exportations vers les pays tiers dépassent celles vers l'Union Européenne. Le groupe Chine, Hong Kong, Singapour est devenu le premier client des vins AOP de France avant l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les États-Unis.

Sur les 4 premiers mois de campagne, les prix des vins AOP ont tendance à augmenter de près de 10 %, en particulier dans les régions de faible récolte : + 17 % en Bourgogne, + 35 % en Val de Loire et + 11 % en Alsace. En revanche, ils baisseraient légèrement en Bordeaux. On assiste aussi à un recul des prix des vins sans appellation à cause de la concurrence espagnole. Les importations de vins espagnols ont été multipliées par trois depuis 2009.









Elevage

le niveau des prix s'en ressent

Lait: le prix à nouveau tiré à la baisse

En avril 2017, la collecte de lait est en recul de 1,2 % par rapport au mois précédent. Cette baisse est beaucoup moins importante que pour les deux premiers mois de 2017 où elle atteignait 5 à 6 %. De ce fait, le niveau des prix s'en ressent et il est déjà en recul par rapport au sommet relatif atteint en ce début d'année. Sommet relatif car le prix du lait à teneur réelle avait atteint 351 € en janvier 2017 alors qu'il n'était qu'à 315 € en janvier 2016 et à 294 € au point le plus bas de la campagne en juillet 2016. Les prix se sont un peu redressés pendant cette campagne en raison d'un recul de 4 % de la production par rapport à la campagne précédente. On assiste aussi à une réduction de 6 % de la collecte de lait de chèvre en mars 2017 par rapport à mars 2016. Pour le lait de brebis, la baisse est limitée à

2 % pour la même période.



Plus d'infos. Cliquer ici

Les suites de la grippe aviaire

Les tonnages de canards à gaver ont baissé de 45 % en mars dernier suite à la deuxième crise aviaire. En revanche, les abattages de poulets de chair sont en sensible augmentation (+ 4 % mars 2016 / mars 2015) ceux de dindes de 1 %. En 2016 la production est quasi stable (+0,5%) mais la consommation augmente de 4,3 %. Les exportations reculent de 7 % et les importations progressent de 4 %. Le solde du commerce extérieur baisse de 190 M € et descend en dessous de la barre du Md € à 850 M € en 2016. Les échanges extérieurs restent néanmoins excédentaires en valeur.

Pour les œufs de consommation, la production semble enfin repartir à la hausse après le recul récent qui fait suite à la décision des GMS de ne plus commercialiser les œufs provenant des poules pondeuses en cage.



Plus d'infos. Cliquer ici

Seule la consommation de viande hachée et de découpe de volailles augmente

baisse continue des achats de viandes

les exportations

reculent

de 7 %

Curieusement la consommation "apparente" de viande semble augmenter en 2016 (+ 0,9 % en un an) en particulier avec celle de poulet (+ 4 %). Cette consommation dite apparente est calculée par bilan et comprend la viande utilisée par l'industrie agroalimentaire. Mais quand on regarde les enquêtes auprès des ménages, on note une baisse continue pour la huitième année consécutive des achats de viandes de boucherie par ces ménages. La baisse est de 0,7 % pour la viande bovine et la viande porcine. Seuls les achats de viande bovine hachée et de découpes de poulets progressent. Depuis 2011, la consommation de volailles a dépassé celle de viande bovine.







Grande Culture



principal changement pour la betterave à sucre

Pas de grands changements sur les surfaces consacrées aux céréales en 2017 en France

La sole consacrée aux céréales ne varierait presque pas en 2017 avec 9,5 M ha. C'est toujours la surface du blé qui est la plus importante avec plus de 5 M ha. En revanche, les surfaces consacrées aux oléagineux diminueraient en particulier pour le colza. Petit sursaut sur la sole toujours très faible des protéagineux qui passe de 234 000 ha à 285 000 ha.

Le principal changement de 2017 concerne les betteraves à sucre. La sole progresse de 17 % suite à la disparition des quotas sucriers. Cette forte augmentation des surfaces devrait permettre de baisser considérablement les coûts de fabrication en allongeant le nombre de journées des chaines de transformation des usines. La remontée des cours mondiaux peut faire espérer que cela ne se répercutera pas sur le niveau des prix.



Plus d'infos. Cliquer ici

France: seul grand bassin en recul

un pic historique

Les stocks mondiaux de céréales à plus de 500 millions de tonnes

Les prévisionnistes n'en reviennent pas. La production de céréales dans le monde aura augmenté de 5 % d'une année sur l'autre pour la campagne 2016-2017. C'est 104 Mt de plus en un an pour atteindre désormais un record absolu de 2 111 Mt. Tous les pays connaissent une forte augmentation sauf l'UE qui perd 16 Mt et la Chine qui n'en perd que 5,5 Mt. Sur les 16 Mt perdues par l'UE, 13 Mt concernent la France qui se trouve ainsi être le seul grand bassin de production en recul dans un ensemble en forte augmentation.

Les stocks de report augmenteraient de 8 % en un an pour atteindre 516 Mt, un pic historique de plus du quart de la production annuelle. Les prix diminuent en conséquence. A noter la résistance des prix du mais soutenus par une transformation en éthanol qui augmente constamment et utilise désormais 26 % de la production mondiale et 40 % aux Etats-Unis.

Les projections pour la nouvelle campagne sont en léger retrait avec une production attendue de 2 054 Mt, mais il est toujours difficile de prévoir avec certitude à cette époque de l'année.







Grande Culture



une prise de conscience des producteurs de céréales

des débouchés en Extrême-Orient et aux USA

de la valeur ajoutée pour les producteurs

Plus d'hectares de lentilles au Canada que d'hectares de mais en France

Suite à l'article de AVL 6 au sujet des légumineuses, *Hervé Le Stum*, ex Directeur de l'AGPB, nous a apporté des précisions très intéressantes sur le développement de la production qui a **propulsé le Canada au deuxième rang mondial** sur ces produits promis à un bel avenir. Effectivement, la superficie est passée de moins de 200 000 ha en 1991 à plus de 4 M ha ces deux dernières années.

Hervé le Stum nous indique que cette progression exceptionnelle n'est pas l'œuvre d'un gouvernement canadien qui serait devenu très stratège et qui aurait trouvé les mesures d'accompagnement adéquates pour atteindre cet objectif. En fait, cette montée en puissance serait en grande partie due à la prise de conscience des producteurs de céréales du Saskachewan qui étaient excédés par les cours particulièrement bas des céréales au milieu des années 90. Ils auraient demandé à leur coopérative de trouver de nouveaux débouchés. Cette coopérative, SWP (Saskatchewan Wheat Pool) a été efficace et a trouvé de nouveaux débouchés pour les légumineuses et les produits dérivés en Extrême-Orient et aux Etats-Unis. Elle a investi dans une usine de conditionnement.

La hausse des prix du blé en 2007 et 2008 a fait baisser les surfaces de légumineuses, mais l'existence d'une filière en place avec des outils industriels en a limité le recul. La déprime actuelle du prix des céréales a fait progresser à nouveau les surfaces. Les 4 M ha de la sole 2015-16 sont à comparer avec les 10 M ha de blé et les 8 M ha du canola de la même campagne ou avec les 5 M ha de la surface de blé tendre en France. 90 % de la production canadienne de légumineuses proviennent de la province du Saskatchewan. Grosso modo, il y a 2 M ha de lentilles et 2 M ha de pois secs. Les pois chiches et haricots secs couvrent moins de 200 000 ha. Par comparaison, les surfaces de mais en France en 2017 ne couvrent que 1,9 M ha, celles d'orge 1,7 M ha et celle de colza de 1,5 M ha.

La vertu n'est pas toujours récompensée : cette grande coopérative a connu de graves difficultés financières et a été rachetée par une multinationale du commerce des grains. Mais, néanmoins, cette nouvelle production a permis aux producteurs de cette région éloignée des ports d'exportation de retrouver un peu de valeur ajoutée dans des marchés mondiaux déprimés.







Fruits & Légumes

Tomate et concombre échappent à la morosité

Les consommateurs français achètent plus d'oranges et de clémentines que de pommes

Les fortes variations des conditions climatiques bouleversent les calendriers de récolte des fruits et légumes en début 2017. La douceur des températures de février et mars a perturbé la campagne de commercialisation du chou fleur et des salades avec de forts apports qui trouvaient difficilement preneurs. Les prix se sont dégradés de 20 %. La récolte d'asperges est très abondante cette année, en particulier dans le Sud-Ouest. Les prix baissent. Il y a aussi beaucoup de disponibilités en fraise et les prix sont bas. Seuls les marchés de la tomate et du concombre échappent à cette morosité.

Les fruits les plus consommés en France pendant les premiers mois de l'année sont les oranges et les clémentines avec 285 kg/100 ménages contre 280 kg de pommes et 218 kg de bananes. Les poires et les kiwis sont largement en retrait avec 81 kg et 65 kg.

Pour les légumes, ce sont les carottes qui arrivent en tête avec 188 kg/100 ménages suivies par les endives avec 137 kg. Les tomates de contre saison se maintiennent avec 93 kg avant les poireaux et les salades (70 kg) et loin devant les choux fleurs (49 kg).







GESTION & DROIT



de plus en plus encadré par la législation française

réduction annuelle d'impôts sur les revenus

Dons aux œuvres et aux partis

Le financement des partis politiques et celui des campagnes électorales est de plus en plus encadré par une législation française qui a connu de nombreuses évolutions au cours de ces dernières décennies. Les contentieux judiciaires qui ont défrayés la chronique il y a peu de temps sont là pour rappeler que le financement de la vie politique ne peut être entaché de scandales qui font perdre la crédibilité des représentants politiques auprès des citoyens.

De nos jours, les partis politiques sont financés par des aides publiques et par des financements privés. Chaque "Loi de finances" octroie des aides qui se répartissent entre les partis politiques, notamment, selon des critères de suffrages obtenus au cours des élections législatives et au nombre des représentants au parlement. En 2015, les aides publiques attribuées aux partis politiques se sont élevées à 63 M€. Le militant politique ou le citoyen portant un intérêt à la politique est choyé en tant que financeur des partis politiques ou des candidats à une élection municipale, législative ou présidentielle, mais également en tant que contribuable.

Pour autant, pour ouvrir droit à un avantage fiscal son versement doit être effectué définitivement et sans contrepartie, soit par chèque, soit par virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le versement en espèces, y compris dans la limite des 150 € (même s'ils sont acceptés dans le cadre du financement politique) n'ouvre pas droit à l'avantage fiscal. En revanche, le financement d'un parti politique par un particulier n'ouvre droit à aucune réduction en matière d'ISF (impôt sur la fortune). Cependant, l'avantage fiscal retiré du don ou du versement n'est pas soumis au plafonnement des niches fiscales de 10 000 € par an.

Encarté ou non, effectuer un don à une association de financement d'un parti politique ouvre droit à un avantage fiscal au même titre que la cotisation versée au parti politique par le militant adhèrent. Ces dispositions sont en vigueur en application de l'article 200 du CGI.

Contrairement aux idées reçues, le versement d'une somme d'argent soit en paiement d'une cotisation ou d'un don n'est pas générateur d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt, mais se traduit par une réduction annuelle d'impôt sur les revenus. A ce titre, l'avantage fiscal accordé par l'État bénéficie uniquement aux donateurs imposables.

La réduction d'impôt est plafonnée à 66% du montant versé dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 € annuel de dons et cotisations pour un foyer fiscal (soit 7 500 € par personne).

Au delà de 75 000 € de revenus imposables (pour un couple), le plafond annuel de 15 000 € s'applique (soit 20% de 75 000 €). La réduction d'impôt maximale ne peut excéder 9 900 € (66% de 15 000 €).

Lorsque le montant des dons excède la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

suite page 8





GESTION & DROIT

réduction supplémentaire de 66% des sommes versées

versements effectués par les personnes physiques

Dons aux œuvres et aux partis (suite)

En dehors du plafond de 15 000 € de financement accordé à un ou plusieurs partis politiques, il est possible de participer au financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats à une élection.

L'année 2017 nous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt supplémentaire de 66% des sommes qui ont été **versées aux mandataires financiers** des candidats à l'élection présidentielle. Cette réduction d'impôt **peut se cumuler avec la réduction affectée** au financement des partis politiques dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 4 600 € pour l'élection présidentielle concernée.

Il convient de rappeler que l'ensemble du dispositif concerne seulement les versements effectués par les personnes physiques. Le Code électoral interdit tout don consenti directement ou indirectement par des personnes morales, quel qu'en soit son statut. A ce titre, aucun versement ne peut être effectué par une SCI, une société Holding (ou société mère d'un groupe) ou encore par une société d'exploitation détenue par le ou les exploitants agricoles. Pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez utilement vous rapprocher d'un cabinet associé du réseau AGIRAGRI.

Vous devez conserver les justificatifs de vos versements (reçus) en cas de demande de l'administration fiscale.

FOCUS

Jacques Mézard, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Des Etats généraux de l'alimentation et le droit à l'erreur

Le nouveau Ministre de l'agriculture, Jacques Mézard, est un sénateur du Cantal originaire de ce même département. Il a été nommé Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ses attributions (JO 26/06/17) couvre le "domaine de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la forêt et du bois, des pêches maritimes et de l'aquaculture"; le territoire rural n'est pas dans ses attributions.

Il peut être intéressant de regarder le programme du Mouvement en Marche pour en retirer les propositions essentielles.

territoire rural dans ses attributions

pas le

Grenelle

Il propose l'organisation d'un "Grenelle de l'alimentation" pour définir un nouveau pacte alimentaire et une meilleure répartition de la valeur.

suite page 9







Jacques Mézard, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Des Etats généraux de l'alimentation et le droit à l'erreur (suite)

5 Md€ en 5 ans

Face aux difficultés des agriculteurs, il propose un plan de modernisation sur 5 ans de 5 Md€ pour faciliter les transitions vers l'environnement, le bien être animal et le développement des circuits courts.

Le droit à l'erreur

Une nouvelle philosophie des rapports avec les administrations est une innovation importante par rapport aux accusations de bureaucratie. Il serait proposé de modifier l'attitude des administrations dans leur mission de contrôle à l'encontre des exploitations agricoles. Les agriculteurs se verraient reconnaître un droit à l'erreur. Cela signifie que lorsqu'on constate une anomalie, la sanction ne soit pas automatique. Il y aurait un "avertissement sans frais" pour reprendre un langage commun. Mais lors d'une nouvelle infraction, la sanction serait appliquée.

Organisation économique

La France demandera à Bruxelles des modifications dans le Droit de la **concurrence** afin de permettre une meilleure défense des agriculteurs face à leurs acheteurs

- Prêt d'honneur de 50 000 € pour les jeunes à 0% avec différé de 2 ans
- Transformation du CICE des entreprises en allègement de charges
- Améliorer la convergence sociale et fiscale en Europe
- Possibilités de provisions pour aléas

une écoute plus compréhensive de l'UE ?

modifier

l'attitude des

administrations

Comme tous les programmes cela dépendra de l'actualité des marchés et des priorités, mais ce programme indique une volonté de revenir au rôle moteur des prix des produits agricoles. Les aides se limiteraient davantage aux investissements qu'à des compensations de revenus. Mais s'il faut des aides, il serait souhaitable qu'elles soient contracycliques. Cela veut dire qu'elles soient peu importantes quand les prix sont bons et plus importantes en cas de crise. Ainsi, devra-t-il dans l'urgence faire face aux conséquences du gel exceptionnel qui a ravagé les cultures sur l'ensemble du territoire, nombre d'exploitations agricoles et viticoles étant déjà dans une situation économique et financière très difficile. Une chose est sûre, ce Gouvernement devrait bénéficier d'une écoute plus compréhensive de la part des instances dirigeantes de l'Union Européenne. (Lire Edito).





PORTRAIT D'AVENIR



Cliquez ici pour les extraits de l'interview en vidéo



Laurent Mottet

Une autre vision de l'élevage de porc en Franche Comté

Prix National de la Dynamique Agricole

rechercher la plus grande autonomie possible

il aurait voulu développer l'élevage

bovin

Laurent Mottet, éleveur de porcs à Plasne, près de Poligny en Franche Comté, a été sous le feu des projecteurs car il vient de se voir décerné le Prix National de la Dynamique Agricole des Banques Populaires pour son entreprise de production de porcs complétée désormais par une unité de méthanisation qui permet d'en finir avec les épandages mal odorants dans cette belle région de montagne très prisée par les touristes.

La production de porcs est une tradition très ancienne dans cette région célèbre pour ses grandes cheminées "à tuyé" qui permettaient de fumer la charcuterie dans les très nombreuses fermes qui élevaient des porcs. La reconnaissance d'une AOP pour la saucisse de Morteau et celle plus récente de la saucisse de Montbeliard ont facilité la vente. Toutes les coopératives fruitières de cette région valorisaient ainsi le petit lait grâce à un élevage de porcs attenant à la fromagerie. Mais cela a bien changé depuis qu'il est possible de déshydrater ce petit lait. Pas si simple non plus de compter sur la fabrication de charcuterie locale. La fameuse saucisse de Morteau, par exemple, doit certes être produite à partir de porcs élevés au petit lait mais pas nécessairement de la région! Qui plus est, les élevages de porcs ont mauvaise réputation à cause des odeurs. Les belles vaches de race Montbéliarde ont meilleure presse que les petits cochons dans cette région touristique. Rudes défis pour Laurent Mottet. Il a cherché la plus grande autonomie possible aussi bien pour l'alimentation que pour la commercialisation de ses porcs. Cerise sur le gâteau, il se donne désormais les moyens de supprimer les odeurs !

Il aurait aimé développer la production bovine

En 1992, Laurent Mottet s'installe à 23 ans sur l'exploitation de son père. Il y a 150 bovins dont une cinquantaine de vaches charolaises et 1000 porcs à l'engrais. Laurent Mottet aurait voulu développer l'élevage bovin mais son dossier de financement n'a pas été retenu par les banques. Cela ne permettait pas un revenu suffisant. Il développera donc la production porcine. Les bovins présents sont tous engraissés et vendus pour permettre de faciliter le financement d'un bâtiment pour accueillir 100 truies et engraisser la suite.

suite page 11





PORTRAIT D'AVENIR



Cliquez ici pour les extraits de l'interview en vidéo

Une autre vision de l'élevage de porc en Franche Comté (suite)

En 1998, un nouveau bâtiment permettra de passer à 200 truies. Après avoir connu des problèmes de fertilité sur les truies, il décide de quitter le marchand d'aliments et le groupement de producteurs. Il passe un accord avec un fabriquant local pour lui fabriquer à façon les aliments dont il a besoin selon ses propres formules. Il achète aussi un camion frigorifique pour livrer les carcasses des animaux qu'il fait abattre directement. Pour ne pas attendre, il arrive parmi les premiers le matin à l'abattoir et peut ainsi nouer des contacts commerciaux avec un chevillard et se constituer un réseau d'acheteurs parmi les bouchers locaux. Quelques années plus tard, il achète un moulin pour produire l'aliment sur son exploitation. La boucle est bouclée. Laurent Mottet est autonome. Il n'a certes pas de production végétale sur les 6 ha de son exploitation mais il fait venir ses matières premières sur place et contrôle parfaitement l'alimentation de ses animaux. Il peut ainsi s'adapter en permanence à la demande de ses

fabriquer les aliments selon sa propre formule

une petite unité

individuelle de

méthanisation

"Center Parc" compatible

acheteurs locaux.

Restait un problème d'odeurs. Les producteurs de porcs sont **de plus en plus mal tolérés** surtout dans les régions où ils sont peu nombreux ! Il y a un projet de Center Parc dans les environs. Il décide de monter une unité de méthanisation après avoir visité de nombreuses installations de ce type en France et en Allemagne. Il choisit une "petite" unité individuelle dont il conserve la maîtrise totale sur le modèle d'une autre installation récente dans le département voisin de l'*Ain*. Pour l'avenir, il lui reste encore un petit investissement en bâtiment à réaliser pour passer à 400 truies.

dans le d petit inve

Miser sur la commercialisation

Laurent Mottet a constitué un élevage de porcs naisseur-engraisseur de premier ordre avec bientôt 400 truies sans jamais avoir touché d'aides ou de primes PAC. C'était un défi difficile à relever. Il est situé sur le premier plateau du Jura à 600 m d'altitude dans un pays aux hivers rigoureux. Il n'avait pas de production céréalière sur place. Ce ne sont pas les conditions idéales pour baisser les coûts de production. De plus, les prix ont été tirés vers le bas pendant ces années là à cause de la montée en puissance de la production allemande et espagnole.

Mais pour compenser tous ces handicaps, il a misé sur la qualité de ses produits et son adaptation aux besoins du marché local. Il contrôle intégralement la fabrication des aliments en utilisant bien entendu en priorité le petit lait de la coopérative laitière de sa commune mais aussi les écarts de fabrication de fromage fondu d'une grande entreprise des environs. Les petits porcelets raffolent de ce type de fromage qui leurs est servi au même standard de qualité sanitaire que pour les hommes et sans ces emballages en papier d'aluminium si difficiles à retirer!

suite page 12

miser sur la qualité et les besoins du marché local





PORTRAIT D'AVENIR



Cliquez ici pour les extraits de l'interview en vidéo

Une autre vision de l'élevage de porc en Franche Comté (suite)

trouver lui-même

Mais la réussite de Laurent Mottet tient surtout à sa capacité de trouver lui-même les débouchés à son abondante production. Il ne suffit pas de produire, il faut vendre avant de produire. Les contraintes environnementales imposées se traduisent par une augmentation des coûts les débouchés de production. Une contrainte anticipée peut devenir un argument de vente. Toute la différence est là. C'est le sens de la méthanisation en cours dans son exploitation.

BRÈVES EN VRAC

Les CUMA

La Fédération des CUMA a publié ses chiffres clés de 2017. Le parc matériel en CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel en commun) est en constante augmentation avec 250 000 matériels. Il y a 12 260 CUMA en France en 2015. Celles-ci concernent près d'un agriculteur sur deux. Ces CUMA réalisent un chiffre d'affaires de 552 M € avec des investissements réalisés de 464 M €. Parmi les 12 260 CUMA, 1615 d'entre elles ont des salariés. Elles en emploient 4700.

Ces chiffres montrent que malgré les très fortes incitations fiscales à acheter du matériel, les agriculteurs français savent éviter le suréquipement improductif. Il faudrait ajouter aux chiffres de CUMA les nombreuses associations de fait entre agriculteurs pour acheter à deux ou trois voisins le même équipement.



En savoir plus. Cliquer ici

Prélèvement à la source : "wait and see!"

Le feuilleton de la réforme du prélèvement à la source bat son plein. En effet, alors que les décrets d'applications continuent d'être publiés au journal officiel (notamment Décret 2017-697 du 2-5-2017 ; Décret 2017-802 du 5-5-2017; Décret 2017-866 du 9-5-2017: Décret 2017-975 du 10-5-2017), le gouvernement, en particulier par la voix de son ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, et de son premier ministre, Edouard Philippe, ne cesse de déclarer que cette réforme n'entrerait pas en vigueur le 1er janvier 2018, voire ferait l'objet d'un très large remaniement. Cette incertitude n'est malheureusement pas sans poser des difficultés pour la gestion des revenus 2017 et de l'éventuel crédit d'impôt (CIMR) qui y est attaché. Une annonce devrait être faite dans le cadre de la campagne des législatives. A suivre...







Si c'est une renaissance tous les 2 mois, A Vrai Lire n'en a pas moins... 1 an. Petite équipe pour produire chaque numéro mais surtout, tout le réseau AGIRAGRI pour soutenir et diffuser. Et c'est bien là... la clé du succès!



Lucien BOURGEOIS
Editorialiste et rédacteur...



Olivier AUGERAUD

Directeur

de publication



Jean-Pierre BRUNE Comité de rédaction



Olivier LEGUISTIN
Coordination, réalisation



Julien FORGET
Comité de rédaction

